

PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Avec publication de l'étude d'impact

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Carrière dite du Juge - lieu-dit « Tour Couroun » COMMUNE du VAL Société SOMECA

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 2017, une enquête publique unique se déroulera du mercredi 19 avril au mardi 23 mai 2017 (inclus), en mairie du Val, concernant une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter et d'extension de la carrière dite du Juge, sise lieu-dit « Tour Couroun », sur le territoire de cette commune, et une demande d'autorisation de défrichement liée au projet. Ces demandes sont présentées par la société SOMECA, dont le siège social est situé : ZI Les Consacs – BP 37 – 83171 Brignoles cedex.

Le projet présenté concerne plus précisément :

- le renouvellement et l'extension de la carrière pour une durée de trente ans, incluant la remise en état
- une surface globale de 61 ha
- une production maximale moyenne de 600 000 tonnes
- une production maximale annuelle de 700 000 tonnes
- un défrichement préalable de près de 28 ha, dans le cadre de l'extension

Ces installations relèvent, notamment, du régime de l'autorisation prévu à l'article L 512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques 2510-1, 2515-1 a et du régime de l'enregistrement, au titre de la rubrique 2517-2.

Le dossier, assorti d'une étude d'impact, d'une étude de dangers et de l'avis de l'autorité environnementale, est déposé en mairie du Val pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables des bureaux (lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 – mercredi : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Il est, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : politiques publiques/ environnement/Plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/Plans et projets par communes/Le Val)
- de manière dématérialisée sur un poste informatique, à la mairie du Val, aux jours et heures d'ouverture au public.

M. Alain L'HELGOUARC'H, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines (e.r.), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, pour les besoins de cette enquête, par le tribunal administratif de Toulon.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie du Val, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 19 avril 2017, de 08h00 à 12h00
- le vendredi 28 avril 2017, de 14h30 à 17h30
- le jeudi 4 mai 2017, de 09h00 à 12h00
- le lundi 15 mai 2017, de 14h30 à 17h30
- le mardi 23 mai 2017, de 14h30 à 17h30

Un registre sera tenu à la disposition du public en mairie du Val sur lequel les observations, propositions et contre-propositions pourront y être consignées. Celles-ci pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie du Val ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquecarriereleval@yahoo.com

À l'issue de l'enquête, le Préfet du Var, après information et/ou avis de la formation spécialisée « carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Var, sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

La demande d'autorisation de défrichement fera l'objet d'une décision séparée. L'autorité compétente pour accorder ou refuser cette autorisation est le Préfet du Var, par voie d'arrêté.

Toute personne pourra prendre connaissance en Préfecture du Var (bureau du développement durable) et en mairie du Val, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site de la Préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès du pétitionnaire ou du bureau du développement durable de la Préfecture.